

## RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE SALON DE PROVENCE

481 BL DE LA REPUBLIQUE - BP 58  
13651 SALON DE PROVENCE CEDEX  
T 04 90 56 03 56-04 90 56 27 24  
MINITEL 08 36 29 11 11

2 J P DEVELOPPEMENT  
L ANJOLY  
10 VOIE D'ANGLETERRE  
13127 VITROLLES

V/REF :

N/REF : 2001 B 498 / 2003-A-799

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON DE PROVENCE CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 01/04/2003, SOUS LE NUMERO 2003-A-799,

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT ET D'UN COMMISSAIRE  
AUX COMPTES TITULAIRE

Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

CONCERNANT LA SOCIETE

2 J P DEVELOPPEMENT  
Société par actions simplifiée  
L ANJOLY  
10 VOIE D'ANGLETERRE  
13127 VITROLLES

R.C.S. SALON DE PROVENCE 439 031 238 (2001 B 498)

LE GREFFIER

**2 JP DEVELOPPEMENT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 217 560 euros**  
**Siège social : 10 Voie d'Angleterre - L'Anjoly, VITROLLES (13127)**  
**439 031 238 RCS SALON**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 24 JANVIER 2003**

L'an deux mil trois,  
Le vingt-quatre janvier, à dix-sept heures trente,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "2 JP DEVELOPPEMENT", au capital social de 1 217 560 euros divisé en 1 217 560 actions de 1 euro de nominal chacune, ayant son siège à VITROLLES (13127), 10 Voie d'Angleterre - L'Anjoly, se sont réunis au siège social, sur la convocation du président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

(.....)

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie HUET, en sa qualité de président de la société.

(.....)

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 736 330 actions sur les 1 217 560 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

(.....)

**PREMIERE RESOLUTION MODIFIEE**

Compte tenu de l'obligation de la société 2 JP DEVELOPPEMENT d'établir des comptes consolidés, l'assemblée générale nomme, pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes titulaire : M. Gustave CAMPANELLA – 20 Latour Maubourg – 06400 CANNES, et en qualité de deuxième Commissaire aux Comptes suppléant : M. Alain FREUDO-ROSSO - 20 Latour Maubourg – 06400 CANNES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(.....)

**COPIE CERTIFIÉE**  
**CONFORME A L'ORIGINAL**

